

L'an deux mil seize et le 4 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, GILLES Jean-François, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : MACCHI Jacques (procuration donnée à M. HARDY), MAUL Ludovic (procuration donnée à M. DESHAYES), SCHOENECKER Jean Louis (procuration donnée à M. RAPT)

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 30 juin 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.7) SDCI : avis sur le projet de fusion CCVM / CC Chardon Lorrain

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 qui est adopté à l'unanimité.

22/2016: (5.7) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHARDON LORRAIN ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MOSELLE, INTEGRANT LA COMMUNE D'HAMONVILLE.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 fixant le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Chardon Lorrain et de la communauté de communes du Val de Moselle, intégrant la commune d'Hamonville,

Vu la délibération du conseil communautaire du Val de Moselle en date du 24 novembre 2015, actant la volonté de détachement de la commune de Lorry-Mardigny en cas de fusion avec la CC du Chardon Lorrain,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2015, rejetant notamment tout projet d'intégration de la commune de Lorry-Mardigny avec le Chardon Lorrain,

Vu le courrier de M. le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 14 juin 2016, reçu le 16 juin 2016, demandant aux communes concernées d'exprimer leur avis sur ce périmètre,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunal présenté par M. le Préfet de la Moselle prévoyant la fusion de la communauté de communes du Val de Moselle avec celle du Sud Messin ne permettait pas, de par la continuité territoriale nécessaire au projet, à la commune de Lorry-Mardigny d'engager une procédure de retrait de la communauté de communes du Val de Moselle en amont,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour:

- de donner un AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Chardon Lorrain et de la communauté de communes du Val de Moselle, intégrant la commune d'Hamonville,

- de rappeler la volonté de la commune de Lorry-Mardigny de sortir du processus en cours de fusion des communautés de communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle, intégrant la commune d'Hamonville et d'engager, dès à présent, la procédure de retrait.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 4 juillet 2016 :

- 22/2016 (5.7) *Intercommunalité* Avis du conseil municipal sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Chardon Lorrain et de la communauté de communes du Val de Moselle, intégrant la commune d'Hamonville

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques
absent

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis
absent

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul